

# Association Sportive Police Municipale Ski et Disciplines Associées



## Présentation :

L'association Sportive Police Municipale Ski et Disciplines Associées a été créée en 2009 à SAINT JEAN MONTCLAR pour aider et soutenir sur le plan légal, les futurs organisateurs dans leurs démarches et la préparation de la compétition.

## Genèse des Championnats

- 2000/ COURCHEVEL** : police municipale de COURCHEVEL
  - 2001/ ORCIERES MERLETTE** : police municipale d'ORCIERES MERLETTE
  - 2002/ TIGNES** : police municipale de TIGNES
  - 2003/ LES AILLONS MARGERIAZ** : police municipale de CHAMBERY
  - 2004/ SAINT JEAN MONTCLAR** : mairie de MONTCLAR avec un policier de SAINT LAURENT DU VAR
  - 2005/ AURON** : police municipale d'ANTIBES
  - 2006/ MORZINE** : police municipale de THONON LES BAINS
  - 2007/ ALPE D'HUEZ** : police municipale de L'ALPE D'HUEZ
  - 2008/ LES DEUX ALPES** : police municipale de VENOSC
  - 2009/ SAINT JEAN MONTCLAR** : mairie de MONTCLAR et un policier de SAINT LAURENT DU VAR
  - 2010/ BOLQUERE PYRENEES 2000** : policier municipal de FREJUS
  - 2011/ LE CORBIER** : policier municipal de SAINT GENIS POUILLY, policier du CORBIER
  - 2012/ CREST VOLAND** : police municipale de CREST VOLAND
  - 2013/ ISOLA 2000** : police municipale de NICE et l'A S P M S D A, soutien du C D 06
  - 2014/ SAINT JEAN MONTCLAR** : avec l'A.S.P.M.S.D.A.
  - 2015/ LUCHON** : police municipale de TOULOUSE / Rueil Malmaison
  - 2016/ LE CORBIER** : police municipale du CORBIER
  - 2017/ L'ALPE D'HUEZ** : police municipale de L'ALPE D'HUEZ
  - 2018/ VALBERG** : club des sports de Valberg et l'A S P M S D A, soutien du C D 06
  - 2019/ Saint François Longchamp** : avec le policier du Corbier et l'A S P M S D A
  - 2020/ Superdévoluy** : avec l'A S P M S D A, le soutien de la région Sud PACA, le C D 05
  - 2021/ reporté,**
  - 2022/ Andorre Granvalira:** avec l'A S P M S D A, l'A S P M Toulouse
  - 2023/ Tignes** avec la police municipale de Tignes, la PM de Chambéry, l'ASPMSDA
  - 2024/ Courchevel** avec la commune de Courchevel et la police Municipale, l'ASPMSDA
  - 2025/Le Collet D'Allevard** avec la commune d'Allevard, la police Municipale, l'ASPMSDA
- ## Participation à la compétition

La participation au Championnat est ouverte aux policiers municipaux en activités ou en retraite, aux gardes champêtres, titulaires ou stagiaires. Aux agents de surveillance de voie publique (A.S.V.P.) en activités qui peuvent également participer à la course. Avec dans l'épreuve deux classements : l'un avec les policiers municipaux, l'autre avec les A.S.V.P. et participants OPEN.

Peuvent participer à la course open avec leur propre classement, les personnes de la police nationale, gendarmes et douanes, nombreux étant ceux qui travaillent déjà en coordination avec les agents des Polices Municipales.

### **Préparation de la compétition**

En règle générale, dès la fin du championnat de France de ski de la police municipale de l'année en cours, des contacts sont pris pour l'organisation suivante, hébergement restauration, remontées mécaniques, date de la compétition, affiche, préparation des bulletins d'inscription, info auprès des partenaires.

La date de la compétition à venir est choisie en partenariat avec la station qui accueillera le championnat, avec la mise à disposition d'une salle pour l'accueil et la remise des prix, l'E.S.F., le ski club, pour la piste de slalom et le chronométrage, les hébergeurs et l'office de tourisme pour permettent de loger 150 à 200 personnes suivants les années, un ou plusieurs restaurateurs pour nourrir entre 100 et 180 concurrents entre la pasta party du vendredi soir, les repas en restaurants d'altitude le samedi midi et le repas de « gala » du samedi soir.

L'information se fait ensuite auprès des partenaires pour les prévisions de budget, ainsi qu'aux polices municipales pour qu'elles puissent préparer leurs dossiers de participation, leurs plannings et éventuellement les subventions de leurs collectivités.

Mais également à des nombreuses polices municipales lors des championnats de France de pétanque au mois de septembre, lors du championnat de France de cross au mois d'octobre précédent le championnat de ski mais également sur le site de l'A S P M S D A avec l'ensemble des documents ([www.aspmsda.fr](http://www.aspmsda.fr)).

En coordination avec un ou plusieurs hébergeurs, restaurateurs, le service des remontées mécaniques, l'E.S.F. Ski Club, des documents d'inscription sont établis pour être disponibles et présentés aux responsables des délégations lors du championnat de France de cross. Ceci afin de leur permettre de présenter leur budget à leur collectivité ou association de polices municipales locales.

Les documents, affiches, flyers, préparés par la commune organisatrice, les bulletins d'inscriptions pour la course les repas, les forfaits sont disponibles sur le site de l'association, les sites des partenaires, site de la commune et station organisatrice.

### **Programme**

Un programme des festivités du week-end est préparé en coordination avec les différentes structures de la station, la commune organisatrice, l'A.S.P.M.S.D.A., les partenaires désirant présenter leur société.

L'accueil se fait le vendredi à partir de 16H30 jusqu'à 19H00.

Cet accueil des participants se fait avec une remise d'un sac de bienvenue (documentation sur la station, la commune, plan des pistes, goodies, accès aux distractions de la station).

Pour clôturer cette journée, un pot d'accueil est offert aux participants : durant ce verre de l'amitié, différentes informations sont données sur les lieux de la compétition, son accès, les modalités de stationnement, les lieux de restauration du soir et du lendemain et questions diverses.

Le samedi est consacré en grande partie à la compétition.

Un petit déjeuner est pris en commun de 07H30 à 08H30, dans la même salle que la veille, pour permettre un briefing et la remise des dossards. Cela permet de vérifier que l'ensemble des concurrents inscrits, sont bien présents, car certains n'arrivent que le samedi matin.

Entre 08H45 et 09H30, reconnaissance du slalom, si les remontées mécaniques le permettent. Cette reconnaissance se fait en dehors du tracés pour permettent à l'ensemble des concurrents de bénéficier d'une pistes correcte.

Entre 09H30 et 10H30, départ de la première manche.

De 10H30 à 10H45, retraçage de la seconde manche.

De 10H45 à 11H30, reconnaissance de la seconde manche.

De 11H30 à 12H30, départ de la seconde manche.

**Au Collet d'Alleverd, concernant la seconde manche, elle se ferait en nocturne,**

Vers 12H45, affichage des résultats au pied du stade. Horaires à titre indicatifs en fonction du nombre de concurrents.

A partir de 13H00 repas dans le restaurant prévu par l'organisation pour ceux qui sont inscrits. A l'issue, ski libre et découverte du domaine pour ceux qui le souhaitent. Détente et bien être pour les autres dans les structures d'accueil de la station.

A partir de 17H45, remise des récompenses dans la salle d'accueil, en présence des autorités locales ou leurs représentants, de champions actuels et anciens de la station, suivant leurs disponibilités.

A la suite de ce cérémonial, un apéritif est pris avec l'ensemble des participants et des autorités présentes, pour poursuivre par un repas vers 20H00/20H30.

La journée du dimanche est une journée libre où chacun pourra profiter du ski, des autres structures sur la station

Les horaires sont purement indicatifs et peuvent être modifiés pour des raisons diverses par l'organisation.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Recevez nos sincères salutations sportives.

Pour le Comité d'Organisation du 19ème championnat  
De France de ski des Polices Municipales

Le Président  
Olivier DUCEPT

Ou son représentant



**Tel : 06 74 57 18 58**

**[www.aspmsda.fr](http://www.aspmsda.fr)**

**[Mail : ducept.olivier@neuf.fr](mailto:ducept.olivier@neuf.fr)**

**[ducept.olivier@hotmail.com](mailto:ducept.olivier@hotmail.com)**